

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 18 juillet 2024

L'État, le Département et la Ville de Saint-Coulomb déplorent des actes délictueux dans le cadre de l'expérimentation de stationnement à l'Anse Du Guesclin

Depuis plusieurs jours, des actes de vandalisme (vols et détériorations) ont été constatés sur le site de l'expérimentation de stationnements positionnés notamment à l'Anse Du Guesclin, le long de la route départementale 201 à Saint-Coulomb. Le Département et la commune condamnent ces actes inacceptables. Un dépôt de plainte a été effectué auprès de la Gendarmerie

La mise en place de ces espaces de stationnement, à titre expérimental et provisoire (du 15 juin au 15 septembre), fondée sur un permis d'aménager délivré par l'Autorité environnementale sur un site protégé, a pour objectif d'accueillir le public dans de meilleures conditions en adaptant la circulation à la fréquentation du site en saison estivale.

Pour lutter contre les stationnements sauvages et illicites, qui provoquent chaque année d'importants problèmes de sécurité (risques d'accident accrus, problème d'accès pour les secours, conflits d'usages...) et impactent les paysages et les milieux naturels, trois espaces de stationnement temporaires en secteur rétro littoral sont testés actuellement :

- 2 espaces de stationnement à Tannée situés respectivement à 500 mètres et à 730 mètres de la plage et pouvant accueillir environ 220 places de stationnement
- 1 espace de stationnement supplémentaire de 240 places situé à 690 mètres de la plage à l'ouest de l'Anse Du Guesclin

A plusieurs reprises durant le mois de juillet, il a été constaté des dégradations sur une parcelle servant d'espace de stationnement puis le vol de l'aménagement provisoire mis en place.

Ces actes délictueux sont inacceptables. L'État, le Département et la Ville de Saint-Coulomb déplorent et condamnent ces faits de vandalisme et appellent à la responsabilité civique de chacun pour permettre à ces expérimentations d'être menées jusqu'à leur terme et dans de bonnes conditions.

Chaque dégradation fait l'objet d'un dépôt de plainte et les gendarmes sont pleinement mobilisés pour retrouver les auteurs de ces faits. La dégradation de biens destinés à l'utilité publique est pénalement répréhensible et fait encourir une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

A l'issue de l'expérimentation, un bilan sur l'utilité de ces espaces de stationnement provisoires sera réalisé avec la participation de toutes les parties prenantes.

L'engagement du Département dans la préservation de l'Anse Du Guesclin :

La portion de la RD201, implantée dans les années 50 et longeant l'Anse Du Guesclin, fait face à de nombreuses fragilités liées à la fois au changement climatique (tempêtes hivernales recouvrant régulièrement la route de sable et obligeant sa fermeture) et aux conditions de circulation très denses l'été. Une étude, mandatée par le Département, montre que la dune recule en moyenne d'un mètre tous les cinq ans et même d'un mètre par an sur certains endroits. Ce mouvement est accéléré par le changement climatique et menace à moyen terme la portion de la RD201 longeant l'Anse Du Guesclin.

Face à ce constat, le Département d'Ille-et-Vilaine, avec l'Etat et les collectivités partenaires (Saint-Malo Agglomération et les villes de Cancale, Saint-Coulomb et Saint-Malo) ont pris la décision de constituer un comité de pilotage afin d'engager une réflexion et un plan d'actions dans une logique d'aménagement durable.

Service presse du Département d'Ille-et-Vilaine

Tel. 02 99 02 41 09

presse@ille-et-vilaine.fr

[@presse_35](https://twitter.com/presse_35)
